



# Pompes Funèbres et Marbrerie Funéraire PAQUIN DAUPHIN

35 rue Foch 57250 Moyeuvre Grande Gérant : Monsieur Laurent HEYSER

Tél. 03 87 58 78 34 mail : dauphin.ets-paquin@orange.fr site : www.pf-paquindauphin.com

Sarl au capital de 30 489,80 € RCS : 32855207000018 APE : 9603Z Habilitation : 20 57 0059

SIRET : 328 552 070 00018 TVA Intra. : FR 34 328552070

DEVIS TYPE INHUMATION

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2010.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

DEVIS N° 000000855

(Document émis en Euro)

Code client : Devis type

Date: 04/01/2024

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
<b>1- PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES</b>								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la maire, de la police, des représentants du culte, frais de dossier,...)	87,12	100,00	Réalisation de 0 faire-part Compositions florales Plaques et articles funéraires			Vacation de police Publication d'avis dans la presse		
			Soins de conservation Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt					
			CHAMBRE FUNERAIRES (ou maison funéraire ou funérarium ou athénée) Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation	83,33	100,00			
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

(\*) Prestations non prévues par l'arrêté du 23 Août 2010

Page : 1/4

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
<b>2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu</b>								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe	429,55	505,00						
Housse mortuaire	41,67	50,00						
Forfait de transport Transport pour 0 km aller/retour								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
<b>3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES</b>								
Cercueil Cercueil Lyonnais T3 Chêne massif 1/2 teinté ciré 27 mm Brut	1012,50	1215,00	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
Plaque d'identité apposée sur le cercueil Capiton	12,50	15,00						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
<b>4- MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL</b>								
Personnel	41,67	50,00						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
<b>5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu</b>								
Véhicule funéraire	172,73	190,00						
Forfait de transport Transport pour 0 km aller/retour								
Personnel	33,33	40,00						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
<b>6- CEREMONIE FUNERAIRE</b>								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)								
Personnel (dont 4 porteurs)	333,33	400,00	Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances			Frais de culte Taxes municipales pour convoi		
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
<b>7- INHUMATION</b>								
Personnel pour inhumation						Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse								
Le cas échéant : Ouverture / fermeture de caveau Démontage / montage du monument funéraire	416,67	500,00	Fourniture d'un caveau Autres travaux de marbrerie					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
<b>8- CREMATION</b>								
Crémation						Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque								
Le cas échéant : Scellement sur un monument funéraire Dépôt de l'urne dans un columbarium Inhumation de l'urne			Conservation de l'urne au crématorium Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

**Validité de devis : 1 mois**

Je soussigné(e) demeurant déclare avoir qualité pour pourvoir aux funérailles de M.  
Pompes funèbres en tant que Conjoint

**TOTAL hors taxes : 2664,40**

**TVA : 500,60**

**TOTAL toutes taxes comprises : 3165,00**

**Bon pour accord**

**Signature :**

***Vous avez été reçu par Florence PANAROTTO***

\* Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

- Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32 abrogé)

- Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)

\* Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

## **CONDITIONS DE VENTE**

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.

Médiateur : Médiateur des Professions funéraires - 14 rue des fossés St Marcel - 75005 - PARIS-5E-ARRONDISSEMENT -